



SICTOM
SUD-ALLIER

LE TRI + SIMPLE

100%
DES EMBALLAGES
ET DES PAPIERS
SE TRIENT

Dès le 1^{er} mai 2019, les consignes de tri évoluent sur l'ensemble du département de l'Allier : dans les bacs, sacs ou colonnes de tri (jaunes), nous devons déposer tous nos emballages et papiers (sauf le verre).

En 2016, les 5 collectivités compétentes pour la gestion des déchets du département, ont décidé de se réunir et de créer une société publique locale, ALLIER TRI, pour permettre la simplification du geste de tri, dès le 1^{er} mai 2019, de manière anticipée par rapport à la réglementation nationale.

Un centre de tri départemental a ainsi été créé à Chézy et va désormais accueillir et trier 100% des emballages et des papiers déposés par tous les Bourbonnais dans leur bac/sac ou colonne jaune.

▼ 100% DES EMBALLAGES

CARTON

BRIQUES



CARTONNETTES



BOÎTES



MÉTAL

BOUCHONS · CAPSULES · COUVERCLES
BLISTERS MÉDICAMENTS...



BOÎTES · CONSERVES · AÉROSOLS
CANETTES · TUBES



PLASTIQUE

POTS · BOÎTES · BARQUETTES



SACS ET FILMS PLASTIQUES



FLACONS · BIDONS · BOUTEILLES · TUBES



**NOUVELLES
CONSIGNES**



▼ 100% DES PAPIERS

JOURNAUX · PUBLICITÉS · MAGAZINES · LIVRES · CATALOGUES · CAHIERS · ENVELOPPES · SACS...



Attention : séparer le film plastique de votre magazine (publicité) avant de mettre les deux objets au tri.

À SAVOIR :

- Ne pas imbriquer plusieurs emballages.
- Ne pas laver les emballages mais bien les vider.

À NE PAS METTRE :

- ✗ Divers objets (jouets, papier peint...)
- ✗ Le verre



Pour tout renseignement,
contactez le SICTOM Sud-Allier

► N° Vert 0 800 831 628

Rejoignez-nous sur notre site :
www.sictomsudallier.fr - Et sur Facebook